

Cahier des charges des championnats de ligue

Le comité départemental dont la candidature a été retenue pour l'organisation d'un championnat de ligue doit prévoir diverses démarches auxquelles il nous a semblé nécessaire de vous sensibiliser.

Hébergement :

Le Comité organisateur n'a pas l'obligation d'assurer l'hébergement des équipes et de leurs délégués mais doit néanmoins communiquer à l'avance la liste des hôtels susceptibles de les recevoir dans la ville concernée ou les plus proches alentours.

Le Comité organisateur doit prévoir l'hébergement des membres de la ligue et des arbitres désignés.

Restauration :

Sur place si possible pour le midi, pour les joueurs et les membres de la ligue.

Sacoches :

1 sacoches par catégorie, à remettre au délégué, avec au minimum 1 sacoches pour 4 équipes.

1 sacoches pour chaque membre de la ligue.

1 sacoches pour chaque arbitre.

Programme :

Il faudra prévoir l'impression d'un programme ou d'une plaquette à répartir de la façon suivante :

- 1 programme par joueur et 1 par délégué
- 1 programme pour toute autre sacoches distribuée

Ce programme comprendra, à minima :

- la composition du jury,
- la liste des équipes qualifiées,
- le tirage au sort des équipes
- le déroulement de la compétition (horaires, arrêt des parties, le palmarès des championnats précédents, etc.)
- le palmarès des championnats précédents.

Il appartient au comité organisateur de contacter les élus locaux pour le protocole. Les invitations des élus restent à la charge du Comité organisateur.

Lots distribués :

Le comité organisateur offrira des coupes ou trophées aux champions et sous champions. La ligue offrira les maillots de champion de ligue aux vainqueurs, ainsi qu'un cadeau identique pour tous pour les catégories jeunes.

Inscription des équipes aux championnats de ligue :

L'inscription doit se faire dans la semaine qui suit le qualificatif de la façon suivante :

Une fois le concours qualificatif terminé sur gestion concours aller sur la page de Gestion concours :

- cliquer droit sur l'équipe que vous qualifiez pour le championnat de ligue, une fenêtre s'ouvre
- cocher en haut clic gauche « la liste spécifique ou paiement » et fermer la fenêtre
- refaire la même opération pour chaque équipe qualifiée
- Une fois que toutes les équipes sont pointées, toujours sur la page de gestion concours
- aller dans le menu « divers »,
- cliquer sur « liste spécifique » pour y retrouver et vérifier toutes vos équipes sélectionnées,
- cliquer sur « menu »,
- cliquer sur « créer un fichier excel », valider
- fermer gestion concours

- aller récupérer le fichier créé sur le disque dur local de l'ordinateur
- vous n'avez plus qu'à l'envoyer par email à la ligue qui procèdera au tirage au sort en temps utile et l'enverra au CD concerné.

Table de marque :

Le tirage au sort des Championnats de Ligue aura été fait, au moins 15 jours avant, par la Ligue à l'aide du logiciel fédéral « Gestion Concours » et communiqué au Comité organisateur dans des délais raisonnables permettant la réalisation de la plaquette et de toutes les fiches de jeu (ainsi que leur vérification) nécessaires au bon déroulement de toutes les compétitions.

La table de marque doit obligatoirement utiliser le logiciel fédéral « Gestion Concours » (base de données des licenciés à jour) durant toute la durée des compétitions, notamment lors du dépôt des licences par les délégués des équipes.

Le comité organisateur désigne en son sein ou par délégation un ou des graphiqueurs formé à l'utilisation du logiciel fédéral « Gestion Concours ». Ils sont placés sous la responsabilité du délégué de la Ligue (le président ou son représentant) et utilisent les ordinateurs portables fournis par la ligue.

Le podium devra être équipé de branchements électriques en nombre suffisant, d'un micro HF et si possible d'une connexion internet.

Dans la mesure du possible, le déroulement et les résultats des championnats de Ligue doivent être mis en ligne sur le site de la Ligue ou du comité organisateur.

A défaut les résultats des championnats de Ligue doivent être communiqués par l'organisateur à la Ligue, dans les deux jours qui suivent la fin des championnats, à hauteur des quarts de finale par catégorie.

Appareil de contrôle de boules :

Un appareil de contrôle de boules, homologué devra être à la disposition de l'arbitre durant tout le championnat.

Salle de réunion :

Prévoir pour le samedi matin une salle de réunion pouvant accueillir 30 personnes pour la réunion du Comité Directeur de la ligue. Eventuellement d'autres réunions peuvent avoir lieu le samedi après-midi (réunion de commissions).

Lieu de la compétition :

Toutes les voies d'accès au Championnat devront être fléchées jusqu'aux terrains de jeux.

Tableau d'affichage :

Des tableaux d'affichage devront être installés à proximité de la table de marque, près des jeux, suffisamment grand pour en faciliter la lisibilité.

Surveillance gardiennage :

Il est conseillé d'avoir recours à un service de gardiennage pour surveiller jour et nuit les installations, ainsi que les parkings.

Service d'urgence :

Une antenne de secours permanente, appartenant à un organisme spécialisé (Croix rouge, Protection Civile, autre...) devra être sur place durant tout le championnat. Cette démarche pourra être complétée par la liste des médecins disponibles et leurs coordonnées.

Parking :

Les parkings devront être aménagés et si possible gardés pour les délégués, joueurs, accompagnateurs, spectateurs. Des emplacements spécifiques devront être identifiés pour les officiels de la ligue et les élus, à proximité des aires de jeux et de la table de marque.

WC :

Prévoir des WC en nombre suffisant, dont 1 accès facile pour les personnes âgées ou handicapées.

Poubelles :

Prévoir des poubelles ou des containers destinés à cet usage.

Buvettes :

Le comité organisateur doit s'assurer que les autorisations nécessaires à l'obtention d'une licence temporaire ont été demandées. Tout au long du championnat, le Comité organisateur doit pouvoir proposer une bouteille d'eau, d'au moins 33 cl, à 1 € maxi. La vente d'alcool fort est interdite sur le site du championnat.

Terrains :

En nombre nécessaire selon le championnat organisé, en référence au document REGLEMENT DES CHAMPIONNATS :

- **Championnat 1** : 32 terrains (2 fois 16 terrains).
- **Championnat 2** : 68 terrains (3 fois 12 terrains et 2 fois 16 terrains).
- **Championnats 3 et 4** : 16 terrains chacun.

Tous les terrains doivent être numérotés, ils devront mesurer :

- à pétanque 15m x 4m (12m x 3m en boudrome couvert)
- au provençal 25m x 4m (24m x 3m50 en boudrome couvert), en extérieur respecter si possible l'espace de 1 m 50 à chaque extrémité des terrains entre la ficelle et la planche.

Le comité organisateur doit équiper chaque terrain d'un cercle matérialisé. Chaque terrain de jeu est délimité par une ficelle et des barrières clôturent les aires de jeux. Les terrains se trouvant bout à bout devront être séparés par des planches. Pour la pétanque, les terrains devront être sélectifs, éviter la sablette. Prévoir des panneaux de marque pour les terrains du carré d'honneur.

Photographe :

Il est fortement recommandé, notamment pour la ligue triplete, qu'un photographe, amateur ou professionnel, soit présent sur le site, tout le temps de la compétition et au moment du protocole.

Speaker :

Obligatoire pour la ligue triplete et doublette, vivement conseillé pour le jeu provençal.

Carré d'honneur :

Prévoir le nombre de terrains nécessaire selon le championnat. Des tribunes sont nécessaires pour la ligue triplete et doublette, facultatives pour les autres championnats.

Sonorisation :

Les aires de jeux, le podium doivent être couvert par une sonorisation de bonne qualité (hauts parleurs en nombre suffisant et de puissance suffisante), complété par un micro HF sur le podium.

Protocole :

Le Comité organisateur doit prévoir le protocole de présentation des officiels et des équipes, avant la finale ainsi qu'au moment de la remise des récompenses.